

**RAPPORT DU REGISTRAIRE
AU SUPERVISEUR DE LA TRANSITION**

Le 3 juin 2021

Table des matières

	Page
INTRODUCTION	3
TRANSITION DE LA GOUVERNANCE.....	3
Règlements et demandes législatives	3
Listes de membres suppléants pour les sous-comités.....	3
Processus de consultation	6
Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel	6
PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'ORDRE	6
1. Renforcer la reddition de comptes et la transparence	6
2. Gérer les risques plus stratégiquement.....	9
3. Améliorer le niveau d'engagement des partenaires	14
DONNÉES STATISTIQUES	18
Ressources humaines	18
Services aux postulants et aux membres	19
Statistiques sur les membres et les non-membres	20
Normes d'exercice et agrément.....	21
Enquêtes et audiences.....	23

INTRODUCTION

J'ai le plaisir de vous présenter, en votre qualité de superviseur de la transition, mon deuxième rapport trimestriel de 2021, qui s'articule autour des trois priorités stratégiques de l'Ordre, comme en ont décidé les membres du huitième conseil.

Le rapport offre un aperçu statistique de nos activités depuis le début de l'année civile ainsi qu'une mise à jour concernant les activités relatives à la transition vers une nouvelle structure de gouvernance.

TRANSITION DE LA GOUVERNANCE

Règlements et demandes législatives

- Des membres du personnel de l'Ordre et du ministère de l'Éducation se réunissent chaque semaine pour discuter des divers aspects de notre transition vers une nouvelle structure de gouvernance.
- Le 30 avril, l'Ordre a transmis au ministre de l'Éducation un inventaire détaillé des intentions réglementaires requises d'ici l'été 2021 afin que la mise en œuvre de la nouvelle structure de gouvernance puisse se faire avant la fin de la période de transition.

L'Ordre a souligné à ses collègues du Ministère combien il est important que le Cabinet approuve les règlements avant que ne commence, fin août de cette année, la période de candidature pour le conseil, les comités et les listes de membres suppléants admissibles. Les règlements sont essentiels, car ils permettent de définir les fonctions associées aux divers postes et les compétences de base que doivent posséder les personnes nommées. Le travail que fait l'Ordre à cet égard, qui a été récemment validé par une enquête de consultation auprès des titulaires de permis et des organisations intéressées, est maintenant terminé.

- Le 10 mai, l'Ordre a communiqué au ministre de l'Éducation les recommandations détaillées que propose le superviseur de la transition en faveur de modifications législatives complémentaires de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*. Ces modifications traduisent la volonté de continuer d'améliorer la nouvelle structure de gouvernance et de simplifier les processus de l'Ordre. Le 13 mai, l'Ordre a examiné ces modifications de concert avec le personnel désigné du Ministère et du bureau du ministre.

Listes de membres suppléants pour les sous-comités

- Au 31 mars, des nominations avaient été faites pour pourvoir 85 postes sur les listes transitionnelles de membres suppléants de l'Ordre. Ces membres suppléants viendront siéger aux sous-comités d'agrément, d'appel de l'agrément, de discipline et d'aptitude professionnelle, d'enquête et d'appel de l'inscription pendant la période de transition, et ce, jusqu'au 31 décembre 2021, les nominations étant en vigueur pour cette période.

- Tous ces membres suppléants ont prêté serment ou fait une déclaration d'investiture et les non-initiés aux systèmes électroniques de l'Ordre ont pu suivre des séances de formation technique. De même, chaque liste de membres suppléants, selon les particularités de son travail, a également suivi des séances de formation au 31 mai.
- À mesure que les membres suppléants de la liste transitionnelle confirmaient leur nomination, leur profil biographique était affiché sur le site web public de l'Ordre. Au total, plus de 150 profils (en anglais et en français) ont vu le jour.
- Bien que transitionnelle, la liste des membres suppléants du comité d'enquête réunit des personnes dont l'expérience et les profils différents leur permettra d'accomplir leur travail, soit de trier et d'examiner les plaintes déposées auprès de l'Ordre. La liste de 18 membres suppléants se compose comme suit :
 - 9 titulaires de permis et 9 non-titulaires de permis
 - 7 membres bilingues
 - 6 administrateurs.

Depuis le 1^{er} février 2021 et la dissolution du comité d'enquête, il s'est accumulé un grand nombre de dossiers. Ils sont maintenant prêts à être examinés par les membres suppléants de la liste transitionnelle de sous-comités. On estime que le volume accumulé de dossiers sera épongé dès lors que les sous-comités auront repris leur travail en mai et si les dates d'audiences fixées entre juin et septembre sont tenues.

- La liste transitionnelle des comités de discipline et d'aptitude professionnelle, respectivement, est constituée de membres dont la nomination repose sur des critères objectifs liés à leurs aptitudes et compétences pertinentes. La liste de 34 membres suppléants se compose comme suit :
 - 17 titulaires de permis et 17 non-titulaires de permis
 - 9 membres bilingues
 - 9 administrateurs
 - représentation de 6 régions de l'Ontario (Nord-Ouest, Nord-Est, Sud-Ouest, Sud-Est, Centre-Sud et Centre).

La diversité qui existe au sein de la liste transitionnelle des membres suppléants permettra de fixer les dates de réunion avec une grande souplesse et donc de respecter plus facilement les exigences relatives à la composition des sous-comités, à la langue et à l'examen par les pairs. Ainsi aura-t-on plus de chance de tenir des audiences en temps opportun. En outre, la taille accrue de la liste transitionnelle (d'environ 50 % par rapport à la taille du comité et de la liste précédents) réduira à son tour les contraintes de calendrier dues à la disponibilité des membres des sous-comités.

En affectant les membres de la liste transitionnelle pour la première fois au calendrier de sous-comités, le personnel des tribunaux a fait en sorte que toutes les exigences sont respectées pour former les sous-comités, que les membres suppléants de la liste ont généralement une chance égale de faire partie de sous-comités (sous réserve de leur

disponibilité) et que le président d'un sous-comité se trouve être, en général, un membre expérimenté jusqu'à ce que les nouveaux suppléants de la liste aient acquis une expérience décisionnelle suffisante. Une telle approche permet aux membres expérimentés de faire profiter les nouveaux suppléants de la liste de leurs connaissances, ce qui réduit aussi le risque qu'un comité soit mal armé par manque d'expérience décisionnelle adéquate, pour mener des audiences équitables sur le plan de la procédure.

- Les membres suppléants de la liste transitionnelle nommés auprès du comité d'appel de l'inscription ont suivi une formation initiale sur le mandat et le processus d'appel, les exigences en matière d'agrément, la rédaction de décisions, les compétences linguistiques, les services aux membres, les conditions ou restrictions, le programme de formation à l'enseignement prolongé et le test de compétences en mathématiques. Deux sous-comités d'appel sont prévus au calendrier en mai et d'autres dates d'audiences, prévues de juin à septembre, devraient permettre d'éviter une accumulation de dossiers en souffrance.

La liste de huit membres suppléants se compose comme suit :

- 4 titulaires de permis et 4 non-titulaires de permis
- 4 membres bilingues
- 5 membres justifiant d'une expérience actuelle ou antérieure au sein d'un organisme de réglementation.
- La liste transitionnelle de suppléants auprès du comité d'agrément est composée de 20 personnes :
 - 14 titulaires de permis et 6 non-titulaires de permis
 - 6 titulaires de permis bilingues et 1 non-titulaire de permis bilingue
 - 5 membres employés actuels ou anciens d'une faculté d'éducation.

La formation des membres de la liste s'est attachée à donner un aperçu du paysage des principes, processus et procédures d'agrément actuels. Les participants à l'orientation ont bénéficié de témoignages directs de membres suppléants de sous-comités et de doyens représentant un échantillon représentatif des programmes ontariens.

Ces membres suppléants peuvent être appelés à former des sous-comités pour examiner des programmes de formation initiale à l'enseignement qui ont lieu au cours de la période de transition de la gouvernance. Ils examineront les renouvellements d'agrément et toute demande d'agrément initial, l'objectif étant de fournir au superviseur de la transition des conclusions et recommandations fondées sur des preuves.

- Les six membres suppléants de la liste nommés auprès du sous-comité d'appel de l'agrément, trois titulaires de permis et trois non-titulaires de permis, ont suivi une formation d'orientation sur l'agrément, le mandat et les processus du sous-comité d'appel et la rédaction de décisions. Il n'y a actuellement aucun appel de l'agrément qui nécessite un sous-comité d'agrément ou le recours à une audience.

Processus de consultation

- L'Ordre s'est lancé dans un processus de consultation des intervenants et des membres afin de recueillir leur rétroaction sur ses diverses propositions de réglementation. Au total, 10 000 titulaires de permis, francophones et anglophones en règle, et 90 organisations d'intervenants des secteurs de l'éducation et de la réglementation ont été invités à remplir en ligne le document consultatif sur une période de deux semaines, soit du 10 au 21 mai 2021. Un rapport sur la rétroaction reçue a été communiqué au superviseur de la transition, de même qu'à un groupe de travail interne, dans le but de valider ou de modifier les orientations données au ministre de l'Éducation relativement aux réformes de la gouvernance, au programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel et aux nouvelles obligations quant au dépôt de rapports.

Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel

- L'Ordre poursuit son travail d'élaboration d'un programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel, à l'intention des membres, et au nombre des travaux entrepris en soutien à la planification du programme et à sa mise en œuvre en janvier 2022 figurent ceux-ci :
 - Élaboration d'un projet de recommandations réglementaires et politiques, à l'intention du ministère de l'Éducation, à l'appui du programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel, lequel deviendrait une exigence pour obtenir l'agrément. Une mention à cet effet figurerait au tableau public et sur les certificats de qualification et d'inscription des membres
 - Lancement d'une demande de propositions visant des fournisseurs qui souhaiteraient mettre au point un système de gestion de l'apprentissage qui servira à créer le contenu du programme, à intégrer les ressources existantes de l'Ordre et à offrir le programme
 - Mise à jour des processus et des interventions de l'Ordre pour faire en sorte que la prestation du programme se déroule comme prévu. Cela signifie également que des mises à jour devront être apportées à diverses ressources destinées aux membres individuels et qu'il faudra déployer une stratégie de communication globale avec les membres et les parties prenantes.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'ORDRE

1. Renforcer la reddition de comptes et la transparence

- L'Ordre s'est efforcé de perfectionner ses processus relatifs aux audiences électroniques afin de s'assurer que les instances sont menées de manière transparente et équitable. Au nombre des améliorations apportées aux processus figurent la mention du rôle de chaque participant sur son porte-nom qui apparaît à l'écran (c.-à-d. membre du sous-comité, avocat indépendant, avocat de l'Ordre, avocat du membre, membre du personnel), l'objectif étant d'individualiser les comparutions à l'audience et les rôles

respectifs. De même, par souci de transparence accrue quant à l'identité des personnes présentes lors d'une audience, il est aujourd'hui demandé aux observateurs publics de laisser leur caméra allumée jusqu'à ce que le président ou la présidente ait terminé ses propos liminaires. Ce changement processuel donne à tous les participants la possibilité de savoir qui est présent, une garantie moins évidente en visioconférence qu'en personne.

Directives de pratique pour les instances électroniques, un document élaboré en consultation avec un avocat indépendant vient maintenant compléter les *Règles de procédure du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle*. Il donne des recommandations et directives, éclaire des questions non couvertes par les Règles de procédure et, en outre, explique ou clarifie certaines parties des règles, notamment en ce qui concerne les instances virtuelles. À titre d'exemple, on y établit des lignes directrices sur le dépôt électronique, les exigences relatives aux observateurs publics et la bienséance à laquelle on s'attend de tous les participants aux audiences électroniques. Ce document sera accessible au public, par le biais du site web de l'Ordre, et renforcera la transparence du processus disciplinaire en précisant les attentes relatives à divers aspects du processus d'audience électronique. Il cristallise une année d'apprentissage et de perfectionnement des processus relatifs aux audiences électroniques.

- En janvier 2021, le personnel de l'Ordre a commencé à échafauder en nuagique un système de gestion des dossiers (SGD) qui permettra de suivre les échéanciers de traitement associés à toutes les audiences devant les comités de discipline et d'aptitude professionnelle (depuis le renvoi jusqu'à la décision finale), ainsi que les coûts engagés par affaire. Une fois en place, le SGD donnera une meilleure idée des tendances et des échéanciers actuels et historiques, ce qui aidera, en retour, à établir des points de référence et des attentes à l'endroit des avocats de l'Ordre. Il en va de même pour les frais juridiques, c'est-à-dire que le SGD, une fois en place, permettra de comparer les coûts qui se rattachent aux affaires similaires, de cerner les cas aberrants et de prendre les mesures qui s'imposent. Dans la foulée, et fort du SGD, l'Ordre disposera d'une meilleure vision du rendement et des coûts de ses deux équipes de procureurs externes, et pourra ainsi mieux budgéter.
- Aucun sous-comité de règlement des plaintes ne s'est réuni au cours du premier trimestre de 2021, cependant le personnel a poursuivi son travail d'évaluation de tous les dossiers d'enquête afin de déterminer s'ils se prêtaient au programme de règlement des plaintes. En mai, 23 protocoles d'entente ont été soumis à l'examen des sous-comités de règlement des plaintes.
- L'Ordre avait déjà recommandé des modifications à un certain nombre de lignes directrices de cours menant à une qualification additionnelle (QA). L'ébauche des lignes directrices du cours menant à une qualification additionnelle (QA) American Sign Language as a Second Language (annexes A et C) est au stade de validation provinciale.
- Les révisions concernant l'éducation coopérative, le français langue seconde, les cours de langues de 7^e et 8^e année et l'éducation religieuse sont terminées. Les équipes de rédaction se penchent sur le cours de perfectionnement des directions d'école et le cours à leur intention, ainsi que sur les cours d'anglais de cycles intermédiaire et supérieur de l'annexe A, le droit et les cours de médias de l'annexe D.

- Un groupe de discussion consacré aux fondements de la profession enseignante a achevé ses travaux en mai 2021, de même que l'analyse des données d'enquête sur l'intitulé de la QA de l'annexe C Enseigner aux élèves LGBTQ. La rétroaction aux fins de validation provinciale de 55 lignes directrices de cours menant à une QA a été reçue entre février et avril 2021.
- Tous les travaux requis pour être conformes à la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) sont maintenant à jour. Le formatage de 122 lignes directrices de cours menant à une QA pour se conformer aux exigences de la LAPHO, en anglais et en français, est terminé. L'Ordre dispose donc d'un site web dont la teneur, intégralement, est accessible aux personnes handicapées. L'Ordre se charge de la gestion de ce processus en s'adjoignant les services de formation externes chapeautés par des experts en la matière, en procédant à des évaluations et en prenant des mesures correctives.
- Afin de fournir un excellent service, l'équipe des communications de l'Ordre est en liaison directe avec le service à la clientèle et peut alors, dans un délai d'un à deux jours ouvrables, donner suite aux demandes d'information reçues par les médias sociaux. En effet, nous recevons des messages privés sur Facebook, notre canal social le plus sollicité pour de telles demandes. Au dernier trimestre, l'Unité des communications a répondu à environ 350 questions, en anglais et en français, par message direct sur Facebook, ce qui représente une progression de 172 % par rapport à la même période de l'année dernière (122 messages).
- L'Ordre a conclu avec le groupe de défense des élèves Parents Engaged in Education une entente de visibilité permanente et mensuelle, laquelle prévoit des mentions publicitaires dans son infolettre mensuelle. En voici les derniers points saillants :
 - Mars : demande de fonds pour thérapie et consultations, dans le cadre du programme de l'Ordre, information offrant notamment des réponses de base aux parents et aux élèves qui en ont besoin, par suite de mauvais traitements d'ordre sexuel de la part d'enseignants, et relayée également par le biais des canaux de médias sociaux de l'Ordre
 - Avril : un lien à notre brochure *Qui fait quoi en éducation*, qui donne un aperçu du rôle des différentes parties prenantes du système d'éducation de l'Ontario
- Le superviseur de la transition a approuvé les modifications apportées à la politique régissant le programme de fonds pour thérapie et consultations à l'intention des élèves victimes de mauvais traitements d'ordre sexuel, d'un acte sexuel prescrit ou d'un acte interdit impliquant de la pornographie juvénile perpétré par un membre de l'Ordre comme l'exige la Loi. La première modification apportée supprime une exigence selon laquelle les fonds ne peuvent être accordés que pour des actes d'inconduite survenus à compter du 1^{er} janvier 2020. Le plafond prévu dans la politique a également été modifié en fonction du relèvement des fonds que le RAMO alloue aux consultations et sur lesquels cette somme maximale est fondée. Les documents de communication, ainsi que les formulaires de demande de financement ont été modifiés pour tenir compte de ces deux modifications.

- Le projet de loi 229, la *Loi de 2020 sur la protection, le soutien et la relance face à la COVID-19* (mesures budgétaires), a modifié la *Loi de 1996 sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* en exigeant que les conditions et restrictions imposées par le comité de discipline figurent en permanence au tableau public. Avant ces modifications, les conditions et restrictions, une fois satisfaites, se trouvaient rayées du tableau public. Le superviseur de la transition a approuvé la modification d'un règlement administratif prévoyant que les conditions et restrictions inscrites au tableau public soient accompagnées d'une note indiquant la date à laquelle elles ont été satisfaites. Cette modification, gage de transparence aux yeux du public, rassure aussi les conseils scolaires qui, en tant qu'employeurs, se fient au tableau public pour déterminer si les membres concernés sont en mesure de reprendre l'enseignement.
- En avril, l'Ordre a écrit au ministre de l'Éducation pour l'aviser une fois de plus que le conseil avait recommandé que la *Loi sur l'éducation* soit modifiée afin d'exiger que toutes les écoles de l'Ontario dispensent des renseignements sur le rôle et le mandat de l'Ordre. Plus précisément, ces renseignements seraient fournis aux parents ou tuteurs des élèves, au début de chaque année scolaire. Cela permettrait aux familles ontariennes de mieux se familiariser avec le rôle de l'Ordre en ce qui a trait au soutien aux élèves.

2. Gérer les risques plus stratégiquement

- La division des Enquêtes et des audiences de l'Ordre s'est complètement adaptée au milieu de travail à distance et poursuit le traitement de nouveaux dossiers sans accuser de retard notable. Presque tous les employeurs ont pris le pli du service des plaintes quant à sa préférence pour la déclaration dématérialisée de nouvelles plaintes. De la même manière, presque toutes les nouvelles préoccupations qui sont portées à notre attention par des membres du public nous parviennent par la voie de notre formulaire en ligne.

L'adoption quasi systématique de la transmission des documents par voie électronique, conjuguée aux audits hebdomadaires des dossiers traités à l'admission, a permis de s'assurer que les nouvelles plaintes sont instruites en temps utile et de manière approfondie.

- Le personnel chargé du traitement initial a participé aux travaux d'un groupe qui s'est penché sur la nouvelle obligation faite aux membres de faire rapport eux-mêmes des infractions, conformément aux articles 51.1 et 51.2 de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, notamment en aidant à élaborer, à leur intention, un formulaire de déclaration en ligne. À ce stade, il n'est pas prévu que des ressources supplémentaires soient nécessaires pour traiter ces nouvelles instances, mais les dossiers entrants, dûment suivis, feront l'objet d'un rapport dès que le système en ligne sera pleinement opérationnel et que nous commencerons à recevoir des déclarations.
- Pour en arriver à une gestion plus stratégique des risques, l'Unité des tribunaux a mis en œuvre plusieurs initiatives, notamment :
 - a) Arrière-plan durant les visioconférences (Zoom) : mis au point spécifiquement à l'usage des membres des sous-comités et du personnel des tribunaux lors des

audiences électroniques, ces arrière-plans virtuels, d'allure professionnelle, permettent de protéger la vie privée et aident les membres du sous-comité et le personnel de soutien à reconnaître les participants plus facilement.

- b) Licences Zoom supplémentaires : cette acquisition a permis à l'Unité des tribunaux de tenir des audiences virtuelles simultanées (sous réserve de la capacité du sous-comité et du personnel). La mise en place de ce dispositif multiaudience est dans l'intérêt public, puisque les audiences pourraient être convoquées plus rapidement après la saisie du comité de discipline ou du comité d'aptitude professionnelle.
 - c) La procédure de stockage et de destruction des notes des membres du sous-comité ou d'autres documents d'audience (imprimés ou électroniques) a été révisée, compte tenu des circonstances changeantes, afin que les membres des sous-comités puissent travailler à distance. De plus, le stockage et la destruction du matériel d'audience, qui peut renfermer des informations sensibles ou confidentielles, font l'objet d'instructions claires.
 - d) Révision du recueil de sources des tribunaux : cette révision a notamment consisté à y incorporer la décision rendue dernièrement par la Cour divisionnaire dans l'affaire *Bradley c. Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, 2021 ONSC 2303. Les membres suppléants ont aussi suivi une formation supplémentaire à propos de cette décision. Dans cette décision, la Cour divisionnaire a fait sien le critère de l'intérêt public pour rejeter une proposition conjointe, qui été formulée par la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *R. c. Anthony-Cook*, 2016 CSC 43, et a clairement indiqué que ce critère juridique s'applique aux organismes disciplinaires. Cette décision apporte aux tribunaux des directives claires et utiles selon lesquelles les sous-comités disciplinaires ne peuvent pas remanier les propositions conjointes des parties, sauf dans des circonstances très exceptionnelles. De ce fait, elle contribuera à garantir que les sous-comités de discipline, à l'avenir, ne s'immiscent pas de manière inadmissible dans les accords des parties et qu'en incitant au maintien d'une formation juridique complète sur cette question, elle fera baisser le risque d'appels fondés sur ce motif.
- En décembre 2020, le directeur des Enquêtes et des audiences s'est réuni avec les représentants des conseils des directions d'école pour discuter du lancement d'un projet conjoint conçu pour accroître l'efficacité et l'uniformité des enquêtes menées par les directions d'école et les directions adjointes. L'avant-projet, bien accueilli, a été suivi d'une première réunion du groupe en avril 2021. Le projet, en tant que tel, se propose d'élaborer des modèles, des conseils sur la conduite des entretiens, y compris la prise de notes, et d'autres outils dont les directions et les directions adjointes pourront se servir lors des enquêtes menées au niveau de l'école. Au terme du projet, les instruments qui en découlent seront distribués par les conseils des directions d'école à leurs membres respectifs. Bien entendu, ces instruments n'ont rien d'obligatoire encore que, comme ressources, les directions d'école et les directions adjointes peuvent s'en utiliser pour faciliter les enquêtes menées à l'échelle de l'école. Autrement dit, si les ressources sont employées, l'Ordre en arrivera à mener des enquêtes avec célérité et efficacité.
 - L'Unité de la conduite professionnelle et ses équipes de parties plaignantes veillent attentivement à ce que leurs affaires soient prêtes à être inscrites au calendrier des

audiences et entendues sans tarder. Le fait de différer les audiences présente plusieurs risques, car la mémoire des participants, des victimes et des témoins tend à s'estomper au fil du temps, les parties intéressées sont moins disposées à participer à l'audience, et les preuves ne sont pas aussi solides ou complètes qu'elles l'auraient été si l'audience avait eu lieu plus tôt. L'Unité gère ces risques en surmontant les objections à la procédure électronique, en se préparant à utiliser des documents numériques et en faisant en sorte que les témoins puissent comparaitre, dans pratiquement tous les cas, par vidéoconférence.

- L'Ordre gère également ces risques de façon plus stratégique puisque ses avocats ont la possibilité de proposer aux membres en cause des engagements à démissionner et à ne jamais plus faire une demande d'inscription, et ils le font de plus en plus souvent dans les cas qui le justifient. En les faisant quitter la profession, écartant ainsi la possibilité de les voir enseigner de nouveau, les engagements permettent à l'Ordre d'en arriver à un résultat qui protège l'intérêt public sans tenir une audience disciplinaire longue et coûteuse. Ces engagements sont pris soit (a) dans le cadre d'un plaidoyer de culpabilité du membre et d'un constat de faute professionnelle ou d'incompétence lors d'une audience disciplinaire, soit (b) dans le cadre d'une entente prévoyant l'abandon des allégations de l'Ordre en échange de l'engagement. Cette dernière option n'est permise que dans les cas qui répondent à certains critères et qui sont autorisés à la fois par la directrice des Enquêtes et des audiences et par le registraire. En échange de l'engagement et par souci de transparence procédurale, le membre en cause accepte qu'une mention soit inscrite au tableau public et décrivant les modalités de résolution de la plainte.
- En 2021, (les sous-comités d'enquête ne s'étant réunis qu'en janvier et un sous-comité chargé des affaires différées ne l'ayant fait qu'en mars), un dossier a été réglé par engagement (contre 14 en 2020). Le processus d'engagement permet de s'assurer que les dossiers qui nécessitent une enquête en bonne et due forme soient pris en charge par le comité d'enquête et il contribue ainsi à réduire le nombre de dossiers renvoyés au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle, ce qui facilite la gestion des ressources de l'Unité des tribunaux.
- Par le truchement des initiatives de consultation provinciales, l'Ordre continue de solliciter de la rétroaction concernant la QA Enseignement et apprentissage par voie électronique de l'annexe C, et La classe inclusive de l'annexe D.
- L'Unité des normes d'exercice de la profession et d'éducation participe à l'établissement des normes du test de compétence linguistique, un travail de validation bilingue d'une semaine mené par la Direction des initiatives de certification des enseignants du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). Le personnel s'est également associé au Conseil pour l'éducation technologique en Ontario et à l'Université York pour organiser une table ronde virtuelle de deux jours sur les qualifications requises pour l'enseignement de l'éducation technologique en Ontario.
- Les ressources en ligne que propose la Bibliothèque Margaret-Wilson sur le perfectionnement professionnel des enseignantes et enseignants ont été soulignées par les médias sociaux de l'Ordre, l'infolettre *Des nouvelles de l'Ordre*, et les versions web des revues *Pour parler profession* et *Professionally Speaking*. Ces dernières donnent

également accès à des articles sur les activités de perfectionnement professionnel et les QA offertes aux membres de l'Ordre.

- Une série de nouvelles annonces numériques, à paraître dans l'infolettre *Des nouvelles de l'Ordre*, permettent d'attirer l'attention des membres sur les recommandations professionnelles de l'Ordre, son application mobile et les QA, de quoi aussi les informer en permanence, les inciter à se former et à se perfectionner. Ces annonces paraîtront dans chaque numéro jusqu'à la fin de l'année 2021.
- L'Unité des communications a fait parvenir aux membres agréés depuis 2020 un sondage électronique afin de recueillir leur rétroaction sur les versions numérique et imprimée du dossier destiné aux nouveaux membres. L'objectif est de déterminer lesquelles des ressources les membres ont trouvé utiles et de cerner les domaines à améliorer.

Au vu des premiers résultats, 75 % des répondants nouvellement agréés préfèrent recevoir le dossier imprimé, citant le certificat de qualification et d'inscription comme étant la pièce la plus utile. Près de la moitié (46 %) n'ont pas téléchargé l'application mobile, affirmant qu'ils n'en savaient rien malgré une promotion constante et la place qui lui est accordée dans la trousse de bienvenue.

Le service des communications a examiné les commentaires reçus et travaillera avec les parties concernées pour actualiser les ressources offertes dans la trousse d'inscription de 2022. L'enquête en tant que telle sera menée chaque année afin que l'Ordre puisse comparer l'opinion des membres d'une année sur l'autre.

- Les revues de l'Ordre, *Pour parler profession* et *Professionally Speaking* paraissent en trois formats en ligne (PDF, HTML et Uberflip) et la fréquentation des versions est surveillée, y compris les éléments suivants :
 - Accès aux pages à partir de notre site web : suivi via Google Analytics, le nombre de consultations du numéro de mars des revues *Pour parler profession* et *Professionally Speaking* se chiffre à 4 967 et à 690, respectivement (au 21 avril 2021).
 - Rubriques les plus consultées : en anglais, ce sont les sommaires des audiences disciplinaires, l'article de couverture «Connected Learning», «Transition to Teaching», l'étude de cas du comité des enquêtes et «Great Teaching». Du côté du lectorat francophone, on retrouve parmi les plus fréquentées l'article de couverture «L'apprentissage branché», les sommaires des audiences disciplinaires, Enseignants remarquables, la transition à l'enseignement et l'étude de cas du comité d'enquêtes.
 - Uberflip : d'après cette plateforme qui suit les mesures de la version folioscope de la revue, les consultations de pages se chiffrent à 13 426 et 2 990 vues en anglais et en français, respectivement (au 21 avril 2021). Pour mémoire, en 2020, les consultations se sont fixées à 11 651 et à 2 110, respectivement, ce qui indique que l'intérêt des lecteurs pour le numéro de mars 2021 s'est nettement accru.
 - Parallèlement, notre revue en format PDF a généré au total 636 visites en anglais et 67 en français.

- Un comité du CMEC, les Registraires de la certification du personnel enseignant Canada, va instaurer un test d'évaluation des compétences linguistiques, qui deviendra la seule épreuve en la matière pour les postulants des organismes de réglementation du personnel enseignant au Canada. Ce test rendra inutile l'approche discrétionnaire en matière de compétences linguistiques. Le paragraphe 7 (2) du Règlement de l'Ontario 176/10, le Règlement sur les qualifications requises pour enseigner, prévoit actuellement une exemption pour les postulants devant établir leurs compétences linguistiques, alors que cette exemption ne sera plus requise dans le cadre d'un test pancanadien. L'Ordre recommandera une modification à titre anticipatoire et en préparation à l'acceptation éventuelle de la compétence linguistique pancanadienne.

Comme mesure provisoire, l'Ordre, en évaluant les compétences en français et à la place du TESTCan, envisage d'accepter tous les acquis suivants : (1) Diplôme approfondi de langue française (DALF)-Diplôme d'études en langue française (DELF), (2) Test de connaissance du français (TCF) et (3) Test d'évaluation de français (TEF).

- Le 29 avril, le gouvernement a confirmé qu'il s'était assuré les services d'un prestataire du test de compétences en mathématiques de l'Ontario et que les épreuves commenceraient en mai. Cette mesure touche les nouveaux membres de l'Ordre, agrées depuis mars 2020, mais dont l'autorisation d'enseigner comportait une condition de réussite au test d'ici le 31 août 2021 *, ainsi que les étudiants finissants d'un programme de formation à l'enseignement de l'Ontario. L'Ordre, en étroite collaboration avec ses partenaires de programme, s'est assuré que les membres et les postulants concernés étaient informés des exigences du test et a fait parvenir aux établissements de formation à l'enseignement, au ministère de l'Éducation et à l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) un avis soulignant l'exigence du test et son incidence sur le maintien de l'autorisation d'enseigner en Ontario.

Par ailleurs, soucieux de faire en sorte que soient mieux appréhendées l'exigence, et les conséquences de ne pas y répondre avant le 31 août 2021 *, l'Ordre a également écrit à tous les membres et postulants à ce sujet. Ces avis directs et individualisés seront répétés au cours de l'été pour s'assurer que l'exigence est bien comprise.

Le superviseur de la transition a approuvé la modification d'un règlement administratif de l'Ordre et d'une réglementation pour que soit inscrite au tableau public et sur les certificats de qualification et d'inscription, respectivement, une mention confirmant la réussite au test de compétences en mathématiques. Cette modification, faite à la demande du ministère de l'Éducation, devra assurer la transparence et la reddition de compte à l'égard du test. L'Ordre et le Ministère s'attacheront à ébaucher les modifications réglementaires nécessaires au Règlement sur les qualifications requises pour enseigner. La modification du règlement administratif prendra effet une fois que la modification réglementaire tribulaire de ce règlement aura été déposée.

(Le 10 juin 2021, à la suite de la présentation à l'intention du superviseur de la transition, le ministère de l'Éducation a repoussé la date limite du 31 août 2021 au 31 décembre 2021. Pour de plus amples renseignements, consultez notre site web à oeeo.ca)*

3. Améliorer le niveau d'engagement des partenaires

- Les 11 et 18 mai 2021, des réunions interpersonnelles ont eu lieu avec les représentants de l'Ontario Principals' Councils et de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et ses affiliés. Parmi les sujets abordés figuraient les processus organisationnels qui intéressent les représentants interprofessionnels; les offres de règlement; les couts; le processus pour fixer les dates d'audience; la réorientation de dossier disciplinaire au comité d'aptitude professionnelle; la mise à jour du programme de thérapie et de consultations; les engagements; le projet conjoint entre l'Ordre et les conseils de directions d'école; les nouvelles obligations de déclaration à l'endroit des membres de l'Ordre (infractions et accusations, conditions de mise en liberté sous caution ou autres restrictions); et les statistiques sur la charge de travail en matière d'enquêtes et d'audiences.
- L'examen des programmes menant à l'agrément se font encore en mode virtuel. C'est le cas à présent d'un programme de formation à l'enseignement à l'intention des personnes d'ascendance autochtone, que revoit à présent un sous-comité, et une visite virtuelle du site est prévue début juin. Des affiches numériques invitant le public à se prononcer ont été traduites en français, en anglais et en ojibway, la langue locale dans laquelle le programme est offert.
- Le programme en plusieurs parties menant au certificat de qualification et d'inscription transitoire est reconnu comme étant un modèle souple de prestation de programmes. Étant donné les pressions que connaît le secteur en ce moment et la pénurie d'enseignants, plusieurs intervenants se montrent de plus en plus désireux d'en comprendre les possibilités. Tant et si bien que le personnel de l'Unité d'agrément s'est réuni avec les représentants du Ministère, les doyens membres de l'Ontario Association of Deans of Education et de l'Independent Ontario Deans and Directors of Education pour dresser le tableau des programmes en plusieurs parties actuellement agréés dans la province. De plus, le personnel a élaboré des tableaux récapitulatifs illustrant, à l'aide d'infographies chiffrées, la diversité des modèles de prestation en place à l'échelle provinciale.

Fait notable, l'un des prochains examens d'agrément englobe un nouveau programme en plusieurs parties aux cycles primaire et moyen, centré sur le français langue seconde, une première en étant un programme de formation initiale en FLS qui sera offert en plusieurs parties.

- Le 20 avril 2021, le personnel de l'Unité d'agrément a organisé et animé, dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de l'Association des agences d'agrément du Canada, une séance de perfectionnement professionnel de cinq heures. L'atelier, intitulé «Braiding Two World Views - Developing Culturally-Responsive Regulatory Practices in an era of Truth and Reconciliation» (Conjuguer deux visions du monde : Élaborer, à l'ère de la vérité et de la réconciliation, des pratiques règlementaires respectueuses des cultures autochtones), a vu exposées en matière de visite sur place aux fins d'agrément les pratiques qui ont été adoptées par l'Unité d'agrément pour l'examen des programmes de formation à l'enseignement pour les personnes d'ascendance autochtones et les autres. Les représentants d'organismes d'agrément de programmes de formation

professionnelle, dont les sciences infirmières, le droit, l'architecture et la médecine de réadaptation, étaient parmi les participants qui s'étaient réjouis de cette occasion qui leur était offerte de dialoguer et de se former.

- L'Ordre jouit d'une audience accrue sur les médias sociaux (Twitter, Facebook, LinkedIn, Instagram, Pinterest et YouTube), qui atteint 51 134 abonnés, soit un total de 933 abonnés de plus, une tendance à la hausse qui indique que notre teneur y suscite un intérêt constant et croissant.
- Grâce à son programme de bourses, l'Ordre reconnaît et soutient l'excellence de la formation à l'enseignement en attribuant chaque année des bourses destinées à soutenir la formation des futurs enseignants. Les lauréats 2020, annoncés en décembre sur antennes numériques, ont fait l'objet d'un article dans le numéro de mars des revues *Pour parler profession* et *Professionally Speaking*.
- Dans le cadre de nos activités de communication à l'appui de notre campagne visant à combler les listes de membres suppléants pour les sous-comités, l'Ordre a affiché sur nos comptes des médias sociaux une série de vidéos qui ont attiré plus de 687 000 Ontariens, sans compter que 3 303 d'entre eux, désireux d'en savoir plus sur les postes à pourvoir, ont cliqué sur les annonces pour en arriver à notre page de candidatures.

En outre, la campagne de promotion s'est accompagnée d'offres d'emploi annoncées sur LinkedIn, ainsi que sur les sites web, respectivement, du Council on Licensure, Enforcement and Regulation (CLEAR) et du Réseau canadien des organismes de réglementation (RCOR).

- En avril, l'Ordre a publié un communiqué de presse saluant l'arrivée, dès septembre 2021, dans les écoles secondaires de l'Ontario, de cours en langue des signes américaine et québécoise langues secondes. Ce communiqué de presse a mis en évidence non seulement le soutien apporté à l'annonce du gouvernement, mais aussi l'engagement de l'Ordre envers la diversité et l'inclusion.
- Au fil des ans, l'Ordre a participé à de nombreux événements communautaires populaires, ciblant les parents et les tuteurs d'enfants d'âge scolaire, l'objectif étant de mieux sensibiliser la population et d'inciter ces partenaires à s'abonner à *La Norme*.

L'Ordre ayant pris la mesure de cette réalité a su s'adapter en participant aux événements virtuels recensés ci-après. Les membres de notre personnel ont fait des présentations à des publics des plus divers, et ce, afin de pouvoir continuer de nous engager stratégiquement auprès des parties prenantes.

Date	Évènement
2 et 3 mars	Enquêtes et audiences : webinaires à l'intention des employeurs
6 mars	Présentation à l'intention des candidats PQP, Parties 1 et 2
6 mars	PQD Partie 1, Association des directions et des directions adjointes des écoles franco-ontariennes

	(ADFO)
29 mars	Présentation, Les normes de déontologie de la profession enseignante, aux étudiants de premier cycle en FLS
8 avril	Présentation PQP, Partie 1
29 avril	Webinaire – «Professional Advisory on Boundaries» (Recommandation professionnelle sur les limites professionnelles)
5 mai	Présentation, «Pathways to Teaching» (Voies d'accès à l'enseignement), aux élèves de 11 ^e et 12 ^e année
14 mai	Présentation SOQP – Association des gestionnaires de l'éducation franco-ontarienne (AGÉFO)
18 mai	Webinaire sur les exigences d'inscription, organisé par le ministère de l'Éducation et l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)

Les webinaires de mars (deux en anglais, un en français), à l'intention des employeurs, ont été pour les participants (soit plus de 154 responsables issus de 29 conseils scolaires et de 25 écoles privées) l'occasion de se renseigner sur les obligations quant au dépôt de rapports des employeurs d'enseignants agréés de l'Ontario.

En mars, la présentation faite aux étudiants de premier cycle de l'Université McMaster inscrits au programme de français langue seconde leur a permis de s'informer sur les normes de déontologie de la profession enseignante ainsi que sur les qualifications requises pour enseigner le FLS dans les écoles publiques.

Le 18 mai, le personnel de l'Ordre a participé à un webinaire s'adressant aux étudiants en enseignement inscrits à l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ), en France. L'objet de cette présentation, organisée en partenariat avec le ministère de l'Éducation dans le cadre de son initiative de recrutement d'enseignants de France, visait à remédier à la pénurie d'enseignants francophones en Ontario.

- L'Ordre coordonne ordinairement une tournée d'évènements en personne, dans des villes de l'Ontario, pour appuyer le lancement de ses recommandations professionnelles. Toutefois, vu le maintien des restrictions sur les rassemblements en raison de la pandémie de COVID-19, les évènements de cette année ont pris une tournure virtuelle, sous la forme d'un webinaire, formule qui a permis à l'Ordre d'inviter des intervenants de diverses collectivités locales en Ontario.

Le webinaire intitulé Recommandation professionnelle sur le respect des limites professionnelles à l'intérieur et à l'extérieur de la classe s'est tenu le 29 avril 2021; y ont participé les membres du personnel de l'Ordre et les experts externes suivants :

- Derek Haime, EAO, registraire et chef de la direction, Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
- Chantal Bélisle, EAO, registraire adjointe, Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

- Linda Lacroix, EAO, directrice, Enquêtes et audiences, Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
- Noni Classen, directrice de l'Éducation, Centre canadien de protection de l'enfance
- Laina Andrews, EAO, surintendante de l'Éducation, Hastings and Prince Edward District School Board

Le webinaire, qui comptait plus de 700 inscriptions et que 261 internautes ont suivi en direct sur la plateforme Kudo, s'est accompagné d'une interprétation simultanée en français et en langue des signes américaine. Les enregistrements du webinaire, en anglais et en français, affichés sur le site web de l'Ordre, permettent aux parties prenantes, qui n'ont pas pu y assister en direct, d'accéder à cette ressource précieuse. Le taux de participation, chiffré à 36 %, comparé à celui des événements virtuels payants, qui est de 45 %, est dans la moyenne du secteur pour ce qui est des événements virtuels gratuits.

- Le groupe de travail de l'Ordre a poursuivi ses travaux d'élaboration de notre prochaine recommandation professionnelle Contre le racisme envers les Noirs, laquelle devrait être communiquée aux membres plus tard dans l'année. Pour ces travaux, l'Ordre bénéficie des conseils d'Amorell Saunders N'Daw. M^{me} N'Daw est directrice d'Amorell & Co, associée et chef du service Équité, Diversité et Inclusion chez KBRS, l'une des autorités les plus en vue en matière de capital humain au Canada. Elle possède une vaste expérience acquise au sein d'un large éventail d'organisations publiques et privées en tant que conseillère et formatrice spécialisée dans les cultures porteuses d'inclusion.
- L'Ordre offre régulièrement des présentations aux membres inscrits, dans toute la province, aux programmes menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école et à la qualification d'agente et d'agent de supervision, respectivement. Ces présentations, qui font valoir le concept et l'importance de l'autoréglementation, mettent également l'accent sur le devoir de l'Ordre d'exercer son mandat dans l'intérêt public. Lors des séances, le personnel soumet aux participants des études de cas, les amenant interactivement à comprendre les normes d'exercice, les normes de déontologie et les processus d'enquête et d'audience du point de vue d'un administrateur, et à y réfléchir. Par ailleurs, l'Ordre en profite pour faire état des ressources destinées aux administrateurs afin de les aider dans l'exécution de leur rôle. De mars à mai 2021, le personnel désigné de l'Ordre a fait des présentations dans le cadre de quatre séances traitant des deux programmes évoqués ci-haut.
- Le RCOR a confirmé que notre proposition de présenter des mises à jour sur notre parcours, celui de la transition de la gouvernance, a été acceptée. De même, les représentants de l'Ordre participeront à une table ronde, aux côtés d'autres collègues du secteur de la réglementation, traitant des tendances prospectives en matière de plaintes et de mesures disciplinaires. Par ailleurs, le RCOR tiendra son congrès annuel en octobre 2021, en ligne, en six séances d'après-midi.
- La bibliothèque Margaret-Wilson maintient son offre de ressources d'éducation permanente aux membres de la profession. Les récentes améliorations apportées à l'offre de logiciels, très avantageuses pour les membres, leur ont permis de multiplier les recherches dans les bases de données, soit 326 261 recherches effectuées, rien que

pour la période de quatre mois allant de janvier à avril. Le nouveau logiciel Zendesk, autre moyen dont disposent les membres pour entrer en contact avec l'équipe de la bibliothèque, a été également ajouté. La fonction de clavardage en direct, garant du service en ligne en temps réel, témoigne du travail en cours pour enrichir les fonctionnalités de Zendesk.

- L'Ordre a envoyé à plus de 20 000 enseignants en début de carrière son enquête sur la transition à l'enseignement afin de recueillir leur rétroaction sur leur expérience professionnelle, leur recherche d'emploi, leur formation à l'enseignement et leurs activités de perfectionnement. L'enquête, qui en est à sa vingtième année, s'achèvera par la publication d'un rapport public qui intéressera toute une série d'organisations et d'acteurs du monde de l'éducation.

L'étude a recueilli la rétroaction des membres ayant récemment obtenu l'autorisation d'enseigner, mais aussi celle de tous les titulaires d'un certificat de qualification et d'inscription temporaire d'urgence, délivré cette année en raison de la pénurie de personnel dans les écoles de l'Ontario.

- Dans le cadre de notre engagement envers l'amélioration continue, nous avons conclu un partenariat avec Optimus SBR afin de mener un examen interne de notre Division des services aux membres qui a pour mandat les interventions, les politiques d'accompagnement, les pratiques et procédures aussi bien des services à la clientèle que du service des dossiers. TE Consulting Inc, sous-traitant de la société Optimus SBR, a reçu la mission de faire de même au service d'évaluation. Cette revue nous apportera des éclairages précieux afin de fonctionner de manière plus efficiente et plus efficace, sans compter que nous serons en mesure de cerner les ressources dont nous avons besoin pour répondre à l'évolution des attentes de nos membres et du public. Un rapport faisant état des conclusions de l'examen sera disponible cet automne.

DONNÉES STATISTIQUES

Ressources humaines

- Le recrutement se poursuit au gré des vacances ponctuelles parmi les 180,5 postes de personnel régulier approuvés par le conseil pour le budget 2021. Le résumé suivant comprend le personnel permanent de l'Ordre, le personnel détaché des conseils scolaires et le personnel temporaire en date du 27 mai 2020 :

Postes budgétisés pour 2021	<u>180,5</u>
Personnel bénéficiant d'un poste à temps plein	159,5
Personnel temporaire remplaçant les employés en congé et en cas de vacance de poste	11,5
Personnel détaché des conseils scolaires	2,5
Postes vacants à la date du rapport	7
	<u>180,5</u>

Services aux postulants et aux membres

- Les interactions entre le Service à la clientèle et le Service des dossiers (comptoir d'accueil) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et 2019 sont exposées au tableau ci-dessous :

Transaction	Interactions 1 ^{er} jan. – 31 déc. 2020	Interactions 1 ^{er} jan. – 31 déc. 2019
Téléphone	61 331	56 529
Courriels	38 834	29 841
Comptoir d'accueil	*	2 969
Rappels de courtoisie	6 408	7 352
Campagne d'appels sortants	n. d.	2 085
TOTAL	106 573	98 776

* Non disponible du fait de la pandémie et de la fermeture du bureau au public

Le nombre croissant d'appels et de courriels peut s'expliquer par les changements de la réglementation et les communications envoyées aux clients sur des questions telles que la hausse des frais, le contenu des revues *Pour parler profession* et *Professionally Speaking*, les problèmes de connexion à l'espace Membres à identification unique, le racisme envers les Noirs et le test de compétences en mathématiques. De plus, des problèmes tels que ceux évoqués ci-dessus ont provoqué des temps d'attente plus longs et ont incité les clients à communiquer avec l'Ordre par des voies multiples.

- Le Service à la clientèle gère régulièrement les communications en provenance des membres, des postulants, des intervenants et du public en général par téléphone et par courriel. Les services des finances, des dossiers et d'évaluation, respectivement, engendrent à l'interne des rappels de courtoisie. Ces rappels traitent de demandes des plus diverses, allant des questions d'ordre financier aux exigences en matière d'évaluation, en passant par les préoccupations relatives aux documents. Le Service à la clientèle s'occupe de ces rappels et les fait suivre, y compris en faisant des appels sortants, via notre logiciel de gestion de la relation client (GRC).

Grâce aux campagnes d'appels sortants, les partenaires internes sont mieux à même de recruter des membres souhaitant participer à des groupes de discussion et à d'autres initiatives de promotion de l'Ordre. Cela dit, en raison de la pandémie de COVID-19, nous n'avons pas organisé de groupes de discussion l'an dernier. Le Service à la clientèle en profite également pour saisir les coordonnées des membres et les actualiser dans notre base de données. Pour faciliter ces campagnes d'appels sortants, le service se sert du composeur, un composant logiciel de nos systèmes de gestion du centre d'appels.

Sujet/problème	2020	2019
Postulants qui ont réglé leur cotisation pour activer leur inscription	5 825	5 526
Membres qui ont payé leur cotisation après avoir	82 595	83 025

Sujet/problème	2020	2019
obtenu l'autorisation d'enseigner		
Participation en personne aux séances d'information sur la certification - 10 séances par an	56	253

À cause de la pandémie, nous avons annulé les séances d'information de mars à décembre 2020, ce qui explique le faible nombre de participants.

- L'outil d'évaluation de l'admissibilité du personnel enseignant, questionnaire gratuit disponible en ligne, prend environ 30 minutes à remplir. S'appuyant sur les exigences de certification de l'Ordre, cet outil aide les enseignantes et enseignants formés à l'étranger à prendre une décision éclairée avant de faire une demande d'inscription à l'Ordre. Loin de déboucher sur une décision concernant leur certification (ce qui est clairement indiqué dans la clause de non-responsabilité), cet outil permet aux enseignants formés à l'étranger de saisir des informations sur leurs diplômes et leurs compétences linguistiques, les amenant à déterminer dans quelle mesure ils vont pouvoir répondre à nos exigences réglementaires. L'outil fournit également des informations générales sur le processus de certification.

Outil d'évaluation de l'admissibilité du personnel enseignant (questionnaire)	2020	2019
Nombre de consultations	37 354	36 807
Nombre de fois qu'il a été utilisé	11 552	11 100

Statistiques sur les membres et les non-membres

État des lieux

Inscriptions au tableau public

En règle (y compris sous réserve des conditions et des limitations)

Départ à la retraite

Suspensions, cotisations impayées

Expirations

Annulations - Démissions

Révocations

Annulations

Suspensions et suspensions provisoires

	Avril 2021	Avril 2020
	232 964	234 394
	162 099	156 410
	73 718	73 245
	21 575	21 636
	3 267	3 334
	420	370
	267	269
	102	92
Sous-total	494 412	489 750

Statistiques sur les membres et les non-membres

État des lieux	Avril 2021	Avril 2020
Non-inscriptions au tableau public		
Décédés	38 385	35 707
Non classés ⁽¹⁾	21 023	20 971
Classés	12 589	12 691
Retraits	6 490	6 417
Non soumis ⁽²⁾	5 498	5 479
Évaluation de documents	5 360	5 739
Refus	3 298	3 249
Jamais inscrits	1 013	1 013
Validité de l'évaluation expirée	969	980
En attente d'approbation de paiement	440	446
Postulants mis en attente	403	377
Soumis à l'évaluation	376	620
Annulés par le ministre	121	121
Réexamen administratif	77	31
Lettre d'évaluation des titres de compétences	10	10
En cours d'examen par le registraire	3	5
Sous-total	96 055	93 856
TOTAL	590 467	583 606

⁽¹⁾ Relevé à la réception d'un document qui ne peut être rattaché à un dossier de membre ou de postulant, ce qui se produit dans le cas de nouveaux postulants ayant pris des dispositions pour faire parvenir des documents avant d'envoyer une demande d'inscription; après réception de la demande, sera versé au nouveau dossier

⁽²⁾ Relevé créé lorsqu'un postulant à l'Ordre entame le processus d'inscription, mais ne l'a pas encore terminé

Normes d'exercice et agrément

Description	Statistiques
Trouver un cours menant à une QA 1 ^{er} janvier – 5 mai 2021	171 (143 EN) / (28 FR)
Agrément : Cours soumis au cours de la période du 1 ^{er} janvier au 5 mai 2021	117
Cours accrédités pendant la période du 1 ^{er} janvier au 5 mai 2021	84
Gouvernance revue au cours de la période du 1 ^{er} janvier au 5 mai 2021	4
Rapports types ou de rétroaction au cours de la période du 1 ^{er} janvier au 5 mai 2021	3 rapports en préparation

Description	Statistiques
Échange d'idées (Classe inclusive)	533 participants 544 idées 9 260 cotes État : ouvert jusqu'au 14 mai 2021
Échange d'idées (Enseignement et apprentissage via Internet)	189 participants 201 idées 3 529 cotes État : Clos le 16 mars 2021
Projet de lignes directrices pour les cours menant à une QA en cours de validation provinciale jusqu'au 12 juillet 2021	23 en EN 23 en FR

- Le personnel poursuit en virtuel sa collaboration avec les fournisseurs et les comités d'appels se trouvant à divers stades du processus d'agrément. Les travaux de base en cours prévus aux articles 18 et 21 ainsi qu'au paragraphe 32 (4) du Règlement de l'Ontario 347/02 se composent des éléments suivants :

Article 18 Agrément initial ou Renouvellement de l'agrément	Article 21 Examen : modification importante d'un programme
Université d'Ottawa 3 programmes de langue française [décision attendue : mai 2021]	Université Lakehead Ajout de domaines d'étude aux cycles intermédiaire-supérieur au campus d'Orillia [report; décision soumise à l'approbation du Sénat]
Université d'Ottawa Programme de formation des enseignants autochtones [visite sur place en juin 2021]	Université Trent Changement dans les pratiques d'évaluation et ajout à son programme consécutif d'une matière d'enseignement des sciences de l'environnement aux cycles intermédiaire-supérieur
Université d'Ottawa Programme d'enseignement technologique en langue française [dépôt des demandes : mai 2021]	
Université Queen's 5 programmes + 2 nouveaux programmes en plusieurs parties [dépôt des demandes : juin 2021]	

Enquêtes et audiences

- Au premier trimestre 2021, l'équipe de règlement interne de l'Ordre a tenu devant le comité de discipline trois audiences et a charge actuellement de neuf dossiers en instance, dont trois doivent faire l'objet d'une audience en mai ou en juin. L'Ordre s'attend à une augmentation substantielle de l'activité une fois que le comité d'enquête aura repris le renvoi des dossiers au comité de discipline. Parallèlement aux dossiers internes, l'équipe s'occupant de la conduite professionnelle poursuit son travail d'instructions sur les poursuites, les sanctions et le calendrier auprès des équipes juridiques externes de l'Ordre.

	2021 (à ce jour)	2020	2019
Règlement des plaintes			
RP/résolution par voie d'évaluation (toutes les plaintes sont évaluées pour en déterminer la pertinence)	110	284	386
RP par règlement (ententes adoptées par des comités d'enquête composés d'un seul membre)	0	61	86
Résolutions par engagement (incompétence/plaintes découlant d'évaluations insatisfaisantes d'un enseignant ou d'une enseignante)	1	3	9
Résolution interne			
Évaluations CD (tous les renvois de CD) examinées en vue d'une éventuelle poursuite par règlement interne	6	65	158
Audiences du CD menées à bien par le personnel chargé du règlement interne (personnel chargé des poursuites à l'interne)	3	25	36

- Le tableau suivant résume les préoccupations recueillies à l'échelon local pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021, par rapport à la même période l'année précédente.

Description	2021	2020
Origine des préoccupations recueillies donnant lieu à de nouvelles enquêtes		
- Membre du public	66	90
— Secrétaire du conseil – Évaluation du rendement du personnel enseignant ⁽¹⁾	2	2
- Membre de l'Ordre	14	16
- Registraire (y compris les notifications d'employeur)	75	111
- Ministre de l'Éducation	0	0
Total des préoccupations initiales reçues	155	217
- Plaintes réglées à l'étape du traitement initial ⁽²⁾	63	105
• Avis d'employeur, affaire réglée à l'étape initiale	13	25
- Transfert à la division des Enquêtes ⁽²⁾	107	118

Description	2021	2020
- Dossiers actifs de plaintes reçues	46	83
Programme de fonds pour thérapie et consultations		
- Nouvelles demandes	0	0
- Demandes approuvées	0	0
- Demandes refusées	0	0
- Demandes en cours de traitement à l'issue de la période de référence	0	0

- (1) Il s'agit de rapports établis en cas de démission ou de cessation d'emploi par suite d'une évaluation insatisfaisante du rendement d'une enseignante ou d'un enseignant.
- (2) Le nombre de dossiers de plaintes à l'admission, désignés au tableau sous la rubrique «Plaintes réglées à l'étape du traitement initial» et «Transfert à la division des Enquêtes» peut être dû au fait que l'Ordre a reçu ces dossiers au cours d'une période antérieure. Dès lors, le nombre de dossiers réglés ou classés au cours d'une période de rapport ne concordera pas avec le nombre de nouveaux dossiers reçus au cours de la même période.
- Du 1^{er} janvier au 31 mars 2021, le service des plaintes a reçu environ 120 plaintes par téléphone et courriel. La grande majorité des plaintes ont été réglées le jour même. Les courriels font généralement l'objet d'une réponse dans les 24 heures.

Outre le traitement par téléphone et par courriel des préoccupations exprimées, le service des plaintes a traité, du 1^{er} janvier au 31 mars 2021, 161 déclarations officielles de préoccupation et avis d'employeurs, les dossiers ayant été traités, en termes de délais, comme suit :

Dossiers réglés en moins de 30 jours – 131 (81,4 % de tous les dossiers)
Dossiers réglés entre 30 à 60 jours – 17 (10,6 % de tous les dossiers)
Dossiers réglés en plus de 60 jours – 13 (8 % de tous les dossiers)

- L'Unité des enquêtes, conformément à son objectif de suivi statistique, suit l'issue des dossiers tous les 120 jours, 6 mois, 8 mois, 10 mois et 12 mois. Parallèlement, cette unité engrange toujours des statistiques indiquant les dossiers réglés et/ou abandonnés à l'étape de l'enquête. En 2020, les dossiers réglés dans les 120 jours ont augmenté de 29 %, contre 21 % en 2019 (11 % en 2018). Le pourcentage de dossiers réglés en moins de 6 mois a légèrement baissé, passant de 32 % en 2019 à 26 % en 2020 (16 % en 2018). Le pourcentage de dossiers menés à bien en moins de 12 mois est comparable, puisque 14 % des dossiers ont été réglés dans ce créneau temporel en 2020, contre 13 % en 2019 (37 % en 2018).
- Le tableau suivant récapitule l'issue des dossiers que les sous-comités du comité d'enquête ont menés à bien, au 31 mars 2021, avec des comparatifs pour les années 2020 et 2019.

Issue des dossiers	1 ^{er} jan. – 31 mars 2021	1 ^{er} jan. – 31 déc. 2020	1 ^{er} jan. – 31 déc. 2019
Refus de mener une enquête : plainte non liée à une faute professionnelle ni à une incapacité 26 (2)(a), OU, jugée frivole, vexatoire, un abus de procédure, manifestement dénuée de fondement ou formée dans un but illégitime; 26 (2) b) (demande d'instructions)	1	12	7
Renvoi au comité de discipline en vertu de l'alinéa 26 (5) a)	2	65	158
Renvoi au comité d'aptitude professionnelle aux termes de l'alinéa 26 (5) a)	0	8	15
Non-renvoi en vertu de l'alinéa 26 (5) a) ou b) et aucune autre mesure n'a été prise	4	26	33
Rappel écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	0	10	5
Avis écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	0	13	12
Avertissement écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	1	26	37
Admonestation écrite en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	0	24	22
Admonestation orale (en personne) en vertu de l'alinéa 26 (5) c)	1	41	28
Résolution par règlement de la plainte en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	0	61	86
Résolution par engagement en vertu de l'alinéa 26 (5) d)*	2	17	9
TOTAL	11	303	412

* Le nombre total de décisions ne comprend pas les plaintes retirées ou abandonnées (8 plaintes à ce jour en 2021, 38 plaintes en 2020 et 33 plaintes en 2019) avant qu'un sous-comité du comité d'enquête n'en soit saisi.

- Tableau des dates de réunion des sous-comités d'enquête :

Sous-comités d'enquête (du 4 mars au 4 juin 2021)

Mars : le 1^{er} (saisie de sous-comités à la suite d'anciennes réunions de sous-comités)

Mai : le 18

Juin : le 1^{er}

Comités de règlement des plaintes (CR) après CE composé d'un membre

Mai : les 10 et 27

Comités d'enquêtes à venir (du 7 juin au 30 septembre 2021)

Juin : les 16 et 30

Juillet : les 13 et 27

Aout : les 10 et 24

Septembre : les 8 et 22

- Sommaire des dates d'audience :

Audiences (du 14 mars au 4 juin 2021)

Mars : les 8, 9, 22, 23, 25, 26, 30, 31

Avril : les 1, 7, 16, 20, 21, 22, 23, 26, 27, 28

Mai : les 5, 6, 7, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 20, 21, 25, 28, 31

Juin : les 2, 3, 4

Audiences à venir (du 7 juin au 30 septembre 2021)

Juin : les 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 21, 22, 23, 25, 28, 30

Juillet : les 5, 6, 7, 8, 12, 15, 27

Aout : les 9, 10, 11, 16, 19, 20

Septembre : les 9, 14, 22, 24, 29, 30

- Les audiences sur la discipline et l'aptitude professionnelle peuvent être classées en deux catégories : contestées et non contestées. En général, dans les cas contestés, le membre en cause se défend d'admettre les allégations de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité, et l'audience peut faire intervenir des témoins et/ou des experts. En revanche, dans les audiences non contestées, on procède par entente et le membre en cause admet les allégations ou plaide coupable.

Les tribunaux préconisent toujours les règlements à l'amiable dans la mesure du possible. En effet, lorsque les parties opposées parviennent à un consensus, il est alors possible de recentrer les ressources sur les audiences contestées portant sur des questions graves.

- Le tableau suivant résume l'issue et l'état de 28 dossiers, dont 1 était contesté, conclus entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2021, par des sous-comités du comité de discipline :

Issue des dossiers	Nombre des cas
Révocation	5
Suspension	12
Réprimande	6
Remise en vigueur permise	0
Avis d'audience retiré	2
Avis d'audience retiré et certificat assorti de conditions et restrictions	0
Non coupable	1
Annulation - démission	2
TOTAL	28

- Le nombre cumulatif de dossiers en cours dont se chargent le comité de discipline et le comité d'aptitude professionnelle se résume comme suit :

2021	-	241 (au 31 mars)
2020	-	285 (l'année entière)
2019	-	321 (l'année entière)
2018	-	232 (l'année entière)

- Les tableaux suivants visent à mettre en évidence les travaux menés, entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2021, par le comité de discipline et le comité d'aptitude professionnelle. Les données des années précédentes sont incluses à des fins de comparaison.

Le tableau intitulé «Dossiers réglés» montre que 29 audiences ont été menées à bonne fin au cours du premier trimestre de 2021. Un dossier est déclaré réglé une fois que l'audience est terminée et que le sous-comité a rendu sa décision et ses motifs. Au premier trimestre 2021, le nombre de dossiers réglés a augmenté de 18 % par rapport au nombre moyen de dossiers réglés au cours des premiers trimestres des trois années précédentes (c'est-à-dire la moyenne du premier trimestre de 2018 à 2020).

Nombre de dossiers réglés au premier trimestre (T1)

Mois	2021 au 31 mars	2020	2019	2018
Janvier	8	12	5	13
Février	10	16	6	6
Mars	11	9	5	2
TOTAL	29	37	16	21

- Le tableau Nombre de jours d'audience, de rédaction et de préparation aux audiences indique le nombre de jours que les comités de discipline et d'aptitude professionnelle ont consacrés, respectivement, au travail des dossiers, y compris les jours d'audience, les jours de délibération ou de rédaction de la décision et les jours de préparation de l'audience. Le temps consacré à la conduite des travaux de ces comités au TI 2021 (39 jours) a progressé de 56 % par rapport à la moyenne du premier trimestre de 2018 à 2020 (25 jours).

Nombre de jours d'audience, de rédaction et de préparation des audiences - T1

Mois	2021 au 31 mars	2020	2019	2018
Janvier	14	9	4	11
Février	13	18	8	8
Mars	12	6	4	7
TOTAL	39	33	16	26

- Les trois tableaux suivants montrent comment se répartissent les travaux menés par les comités de discipline et d'aptitude professionnelle, respectivement.

Au vu du tableau des audiences contestées, il y a eu au TI 2021, sur 12 jours, 9 audiences contestées, ce qui représente une hausse de 93 % par rapport au nombre moyen d'audiences contestées tenues au T1 des trois années précédentes (c'est-à-dire la moyenne du T1 de 2018 à 2020) et une augmentation de 100 % du nombre de jours d'audience contestée au cours de cette même période.

Audiences contestées (nombre de jours effectifs d'audience contestée) – T1

Mois	2021 Au 31 mars	2020	2019	2018
Janvier	3 (6 jours)	2 (2 jours)	2 (2 jours)	1 (2 jours)
Février	3 (3 jours)	3 (5 jours)	0	1 (2 jours)
Mars	3 (3 jours)	1 (1 jour)	1 (1 jour)	3 (3 jours)
TOTAL	9 (12 jours)	6 (8 jours)	3 (3 jours)	5 (7 jours)

- Le tableau intitulé Ententes/retraits instruits indique le nombre d'instances non contestées ventilées par mois. Au cours du T1 2021, il y en a eu 23, au total, ce qui constitue une augmentation de 44 % par rapport au nombre moyen d'instances non contestées entendues au T1 des trois années précédentes (c'est-à-dire la moyenne du T1 de 2018 à 2020).

Ententes/retraits instruits – T1

Mois	2021 Au 31 mars	2020	2019	2018
Janvier	2	4	2	5
Février	10	15	9	3
Mars	11	6	3	1
TOTAL	23	25	14	9

- Le tableau intitulé Conférences préparatoires à l'audience en indique le nombre tenu par mois. Au cours du T1 2021, il s'est tenu 4 conférences préparatoires à l'audience, soit 25 % de moins par rapport au nombre de conférences préparatoires tenues au cours du premier trimestre des trois années précédentes (c'est-à-dire la moyenne du T1 de 2018 à 2020).

Conférences préparatoires à l'audience – T1

Mois	2021 Au 31 mars	2020	2019	2018
Janvier	1	2	0	2
Février	2	2	1	4
Mars	1	3	2	0
TOTAL	4	7	3	6

- Les données ci-dessus sont remarquables lorsqu'elles sont interprétées dans leur vrai contexte, les facteurs contextuels importants dont il faut tenir compte étant de deux ordres. En premier lieu, au cours du premier trimestre de 2021, le conseil s'est dissout et l'Ordre a entamé une transition, une période sans précédent, qui a eu un effet immédiat sur les membres du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle, ainsi que sur leur personnel de soutien. Dans un deuxième temps, la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions importantes sur les activités menées au T1 2021, à la différence des T1 de 2018 à 2020, qui se sont écoulés antérieurement à la pandémie. Malgré ces perturbations conséquentes, celles des activités de ces deux comités, le nombre de dossiers réglés au T1 2021 a augmenté de 18 % par rapport à la moyenne constatée au T1 de 2018 à 2020.

En outre, au T1 2021, et comparativement à la moyenne du T1 de 2018 à 2020, ces deux comités ont passé bien plus de temps dans la conduite de leurs travaux (en hausse de 56 %), malgré les difficultés évoquées ci-haut. Ce temps de travail accru se reflète dans le volume nettement plus élevé d'audiences contestées et non contestées, tenues au T1 2021, par rapport aux moyennes enregistrées au T1 de 2018 à 2020. En effet, le nombre d'audiences contestées a presque doublé et celui des audiences non contestées a augmenté de 44 % au T1 2021 par rapport aux moyennes relevées de 2018 à 2020. Les données exposées ci-dessus mettent en évidence l'engagement exceptionnel des membres des deux comités, le comité de discipline et le comité d'aptitude professionnelle.

En espérant que cette information vous sera utile, je me tiens à votre disposition pour aborder toute question que vous pourriez avoir ou accueillir vos commentaires.

Derek Haime, EAO
Registraire